



Le Secrétaire Général

6812DIV

Bruxelles, le 29 octobre 2012

A l'attention des députés de France siégeant au Parlement européen

Objet - Projet des autorités françaises d'augmentation spectaculaire du droit d'accise pour la bière, ou comment punir un bon élève

Madame la députée européenne,
Monsieur le député européen,

Avec les trois mille cinq cents brasseurs européens, qui représentent, en emplois directs et induits, plus de deux millions de personnes dans l'UE, et contribuent aux caisses des Etats membres à hauteur de cinquante milliards d'euros¹, je partage avec vous notre consternation à la perspective d'une augmentation spectaculaire du droit d'accise pour la bière en France.

Il ne m'appartient pas de commenter l'objectif de la loi de financement de la sécurité sociale en France. Mais, avec toute la communauté brassicole européenne, je m'interroge sur les moyens, pour le moins funestes, qui consistent à pénaliser un secteur au point d'en préparer sa chute.

On peut aimer ou ne pas aimer la bière. Les Français en consomment certes fort peu par rapport à la moyenne de leurs concitoyens européens. Ces dernières années, ils en consomment surtout différemment en découvrant l'immense variété de bières produites en France et à travers l'Europe par des entrepreneurs innovants, de toutes tailles.

Pour ceux qui apprécient la bière, celle-ci renvoie à une tradition, des goûts et saveurs, des souvenirs, au partage convivial, au rafraîchissement... mais aussi à des couleurs, et des paysages, en France.

Je pourrais développer ici un argumentaire détaillé sur les dommages irréparables que produirait la mise en œuvre de la mesure annoncée, pour la filière française et pour les consommateurs français. Je préfère joindre à ce message les excellentes notes préparées par l'association française « Brasseurs de France » : pas un paragraphe ne peut laisser penser un instant que la mesure projetée n'annonce pas la mort d'un secteur.

Le secteur brassicole français doit être soutenu. Pour autant, les brasseurs français ne demandent pas de subventions². Ils demandent un traitement juste et la possibilité de contribuer de façon responsable au plaisir du consommateur modéré en lui offrant un produit de qualité, à la fois traditionnel et innovant, à un prix absorbable y compris en temps de crise.

¹ Ernst & Young (2011) - [The Contribution made by Beer to the European Economy](#).

² En 2009 le secteur viti-vinicole français, qui par ailleurs n'est pas soumis au droit d'accise dans les proportions affectant déjà la bière, a bénéficié d'un soutien de 260 millions d'euros (source: just-drinks)

Je pourrais également développer ici un argumentaire détaillé sur le signal déplorable que donnerait la France au reste de l'Europe en mettant en œuvre une mesure qui affecterait mécaniquement les équilibres du marché intérieur et stigmatiserait un produit qui appartient au patrimoine européen.

Toutefois, sur la dimension européenne du dossier, je préfère vous renvoyer au Pacte pour la Croissance et l'Emploi que la France a signé le 29 juin dernier avec ses 26 partenaires en exprimant avec eux sa « détermination à favoriser une croissance intelligente, durable, inclusive, efficace dans l'utilisation des ressources et créatrice d'emplois ».

L'Union Européenne reste l'une des principales régions productrices de bière dans le monde. Toutefois la filière brassicole a été fortement affectée par la crise économique depuis 2008. La production européenne de bière a chuté de 6 pour cent, la consommation de 8 pour cent. Plus de deux cent cinquante mille emplois ont été perdus si l'on compte non seulement les brasseries mais aussi le secteur des cafés, hôtels et restaurants. Et pourtant les grandes entreprises du secteur ont continué d'investir, y compris en France, les PME se sont battues fièrement et le nombre de micro-entrepreneurs a augmenté.

La mesure française, si elle venait à être adoptée à l'issue du processus parlementaire en cours, ne porterait pas seulement un coup fatal au dynamisme courageux de la filière brassicole française mais constituerait une extrêmement mauvaise nouvelle pour l'économie et la culture européennes.

Je souhaite, au moment où vos collègues de la représentation nationale se prononcent, partager avec vous ces très vives préoccupations qui dépassent très largement le périmètre français sur cette mesure pour le moins disproportionnée, certainement injuste et incontestablement funeste.

Je reste à votre disposition et vous prie d'agréer, Madame la députée européenne, Monsieur le député européen, l'expression de mes salutations distinguées et dévouées.



Pierre-Olivier Bergeron

Annexe - Argumentaires de 'Brasseurs de France'